

PREAVIS 7/2017 RELATIF A LA DEMANDE DE CREDIT DE FR. 142'900, -- POUR L'INSTALLATION DE NOUVELLES BORNES HYDRANTES AUX CHEMIN DU GALETAS ET CHEMIN DU SAUGEY.

1. Situation actuelle

A l'Ouest du village de Lully se situe le quartier de villas desservi par le chemin de Rossan à l'Est, et les chemins du Galetas, des Salines et du Saugey du Nord-Ouest au Sud-Est. Dans le cadre d'une réflexion globale sur la défense incendie du village, le secteur concerné est apparu comme insuffisamment pourvu en bornes-hydrants (BH). Les rayons de portée théorique des BH existantes ne couvrent de loin pas l'ensemble du quartier. Les BH actuelles sont trop éloignées les unes des autres et, de surcroît, il n'en existe que dans le chemin du centre (ch. des Salines). Les BH de ce chemin ne sont pas directement accessibles depuis les 2 autres chemins en raison des parcelles aménagées entre eux.

La répartition optimale des BH et leur densité minimale ont été étudiées en collaboration avec le SIS Morget. Sur la base d'une vision globale de l'ensemble du quartier, il est apparu que 3 nouvelles BH devaient être installées. La première doit être prévue à proximité du carrefour ch. de Rossan – ch. du Saugey, la deuxième le long du chemin du Galetas, environ à mi-distance de la longue ligne droite et la troisième le long du chemin du Saugey, environ à mi-distance de la longue ligne droite également.

2. Situation future et projet

Voir plan-projet N° 1566/1A.

Le projet prévoit la pose de 3 nouvelles BH.

La première BH est projetée au chemin de Rossan, au point A, raccordée sur la conduite en fonte diamètre 250 mm existant sur ce tronçon. Sa position a été choisie de façon à ce qu'elle se situe sur le domaine public et qu'elle soit relativement bien protégée par rapport aux véhicules circulant à proximité.

Pour les 2 autres BH situées respectivement aux chemins du Galetas (point E) et du Saugey (point C), ces derniers ne sont pas pourvus d'une conduite communale. Ces BH projetées doivent donc être reliées au réseau existant par de nouvelles conduites.

En ce qui concerne la BH au point E, bien que la conduite existante la plus proche soit celle en fonte diam. 125 mm située au Nord-Ouest du quartier, il est plus opportun de la raccorder depuis le point D (ch. des Salines) au travers d'une parcelle non aménagée. En effet, les parcelles N° 434 à 437 devraient accueillir à court terme de nouvelles constructions. Il sera alors judicieux de profiter de ces chantiers pour poser la nouvelle conduite D-E. Le tracé est naturellement choisi le long des limites de parcelles de façon à ne pas prélever les parties constructibles.

Pour la BH prévue au point C, les projets de villas sont plus avancés et les chantiers y relatifs sont prévus à court terme. Pour l'alimenter, la conduite B-C est projetée.

Les 2 conduites projetées B-C et B-D sont prévues en PE diam. 160/141 mm Au point B, une vanne Combi III sera installée afin de permettre un maximum de souplesse d'exploitation du réseau. Grâce au réseau existant, bouclé de part et d'autre, côté Nord-Est et Sud-Ouest, il sera possible de limiter autant que possible le nombre d'abonnés impactés par un arrêt d'eau dû à une intervention sur la conduite principale, et de maintenir autant que possible l'alimentation de chaque BH en cas de tronçon de conduite fermé au ch. des Salines.

Enfin, pour garantir la qualité sanitaire de l'eau distribuée, le renouvellement de l'eau dans ces deux nouveaux tronçons B-C et D-E devra être garanti. Pour ce faire, une ou plusieurs prises privées (existantes ou nouvelles) devront être raccordées en extrémité de conduite, aux points C et E.

3. Devis estimatif

Chapitre 1

	Travaux subventionnés	Travaux non subventionnés	Total
A. Travaux de terrassement TVA 8 %, arrondie	Fr. 5'400, -- Fr. 400, --		
B. Fourniture et pose de la conduite et de la BH TVA 8 %, arrondie	Fr. 12'300, -- Fr. 1'000, --		
C. Honoraires pour études et surveillance des travaux. Estimation en fonction du temps consacré. TVA 8 %, arrondie	Fr. 2'600, -- Fr. 200, --		
Total du Chapitre 1	Fr. 21'900, --		Fr. 21'900, --

Chapitre 2

	Travaux subventionnés	Travaux non subventionnés	Total
A. Travaux de terrassement TVA 8 %, arrondie	Fr. 22'200, -- Fr. 1'800, --		
B. Fourniture et pose de la conduite et de la BH TVA 8 %, arrondie	Fr. 26'200, -- Fr. 2'100, --		
C. Honoraires pour études et surveillance des travaux. Estimation en fonction du temps consacré. TVA 8 %, arrondie	Fr. 9'200, -- Fr. 700, --		
Total du Chapitre 1	Fr. 62'200, --		Fr. 62'200, --

Chapitre 3

	Travaux subventionnés	Travaux non subventionnés	Total
A. Travaux de terrassement TVA 8 %, arrondie	Fr. 20'900, -- Fr. 2'100, --		
B. Fourniture et pose de la conduite et de la BH TVA 8 %, arrondie	Fr. 18'700, -- Fr. 1'500, --		
C. Transfert d'une prise particulière. TVA 8 %, arrondie		Fr. 5'800, -- Fr. 500, --	
D. Honoraires pour études et surveillance des travaux. Estimation en fonction du temps consacré. TVA 8 %, arrondie	Fr. 7'500, -- Fr. 600, --	Fr. 1'100, -- Fr. 100, --	
Total du Chapitre 1	Fr. 51'300, --	Fr. 7'500, --	Fr. 58'800, --

Récapitulation générale

Chapitre 1 Nouvelle BH au point A	Fr. 21'900, --
Chapitre 2 Tronçon B-C et nouvelle BH au point C	Fr. 62'200, --
Chapitre 3 Tronçon D-E et nouvelle BH au point E	Fr. 58'800, --
Total	Fr. 142'900, --

4. Financement

Compte tenu de nos liquidités actuelles, cet investissement sera assuré par la trésorerie courante.

5. Aspect comptable

Sur le plan comptable, cet investissement sera amorti sur le résultat de l'exercice ou par un prélèvement au fonds de réserve pour entretien du réseau (compte 9281.1).

6. Conclusions

De manière générale, le projet permet donc de renforcer la défense contre l'incendie dans un secteur de distribution sous-équipé en regard des normes actuelles, mais également d'améliorer la sécurité d'alimentation dans cet important quartier du village de Lully.

Au terme de ce préavis, le Comité directeur vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

L'Assemblée du Conseil intercommunal de l'AIEB

- Vu le préavis 7/2017,
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'autoriser le comité directeur à effectuer les travaux relatifs à l'installation des nouvelles bornes-hydrantes aux Chemins du Galetas et Chemin du Saugey;
2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de Fr.142'900, --
3. de financer ce montant par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cet investissement sur le résultat de l'exercice ou par un prélèvement au fonds de réserve pour entretien du réseau (compte 9281.1).

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 14 novembre 2017.

Au nom du Comité directeur

Le Président



Christophe Ormond



La Secrétaire



Mary-J. Distretti